



INVITATION PRESSE

Dialogue environnemental : les acteurs de la santé environnement virés...

A l'occasion d'une conférence de presse qui se tiendra le
mardi 17 septembre

Au café le Rubis

165 Avenue du Maine 75014 Paris – M°Mouton-Duvernet L4,
à 10H30.

Les membres du Rassemblement pour la Planète s'exprimeront,
tant sur le fond que sur la forme, et lanceront plusieurs
initiatives fortes à la hauteur des enjeux.

Seront présents à cette conférence de presse lanceurs d'alertes et associations spécialisées en santé/environnement, biodiversité marine et gouvernance: François Veillerette (**Générations Futures**), Etienne Cendrier (**Robins des Toits**), André Cicolella (**RES**), Gilles Lacan (**ESF**), Sébastien Vray (**Respire**), Lamy Essemblali (**Sea Sheppard**), Sébastien LAPEYRE (**Cniid**) etc.

En présence de: **Delphine Batho**, **Chantal Jouanno**, **Corinne Lepage**, anciennnes ministres de l'écologie, et **Leïla Aïchi**, sénatrice EELV de Paris.

A la veille de la Conférence environnementale qui se tiendra les 20 et 21 septembre prochains, **le gouvernement décide d'exclure les organisations environnementales lanceuses d'alerte sans aucune explication et sans même les prévenir** (vive le dialogue environnemental... !).

Un arrêté du 6 septembre¹ qui officialise la liste des associations participantes au CNTE (Conseil National pour la Transition Ecologique) écarte le Rassemblement pour la

¹<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027941423&dateTexte=&categorieLi en=id>

Planète, seul groupement d'associations spécialisées des questions de santé-environnement (Ecologie Sans Frontière et Respire – pollution de l'air, Générations Futures et le Réseau Environnement Santé – pesticides et produits chimiques, Robin des Toits – Ondes électromagnétiques, Sea Shepherd – biodiversité marine etc.).

Alors que le Ministère du travail publie un rapport sur l'exposition des travailleurs aux produits chimiques qui touchent plus de 2 millions de personnes en France (DARES, septembre 2013) **et que pour préparer le futur « plan cancer», une série de propositions concernant le contrôle de l'exposition aux risques environnementaux ont été remises au gouvernement**, voilà que celui-ci décide de se priver de l'expertise indépendante de lanceurs d'alertes qualifiés en santé-environnement. Comprenez : les pesticides, le diesel, les perturbateurs endocriniens présents dans nombre de produits chimiques, jusqu'aux ondes électromagnétiques. Autant d'enjeux qui risquent de fâcher le gouvernement avec les industriels.

Le Rassemblement pour la planète se retrouve donc évincé au profit de Surf Rider (membre de France Nature Environnement), dont la compétence se limite à la qualité des eaux de baignade et au nettoyage des plages. Sa place au sein du CNTE est largement critiquable : pour exemple, la table n°4 de la Conférence environnementale de cette année traitera de **“Biodiversité marine et de gouvernance en mer”**. Sachant **qu'aucun de ces deux points ne relève du domaine de compétence de Surf Rider** (qui ne mène aucune action directement liée à la défense ou à la protection de la biodiversité marine en tant qu'objet d'intérêt intrinsèque), **il est pour le moins étrange que cet argument soit invoqué comme une explication à l'éviction du RPP** quand on sait que **Sea Shepherd, qui devait siéger à la table n°4, a fait de ces deux enjeux son coeur de métier, et ce d'une manière particulièrement active depuis plus de 35 ans** (Sea Shepherd est une ONG de protection des océans spécialisée dans la défense de la biodiversité marine et dans les dérives découlant de l'absence de gouvernance en haute mer).

Voilà qui donne une idée de la réelle volonté d'avancement de cette conférence sur les enjeux abordés dans ses tables rondes. A n'en point douter, **l'État a sélectionné avec soin, des “associations vitrines” à l'image de ses ambitions en matière d'environnement.**

Contacts presse :

Etienne Cendrier / 01 48 38 48 52 - etienne.cendrier@gmail.com

François Veillerette / 06 81 64 65 58 – francois@generations-futures.fr

Nadir Saïfi / 06 19 33 16 56 – saifinadir@yahoo.fr

>>> Inscription auprès de Sophie Bourges, coordinatrice du RPP : bourges.sophie@gmail.com



**RASSEMBLEMENT
POUR LA PLANÈTE**



générations
FUTURES



Association Nationale
pour la Prévention
et l'Amélioration
de la Qualité de l'Air



<http://rassemblementpourlaplanete.org/>

« Le Rassemblement pour la planète » est né de la coopération d'ONG² tournées vers les problématiques de santé et d'environnement, notamment :

- **Écologie Sans Frontières (E.S.F.) : spécialisée dans le lobbying écologique et la pollution de l'air en particulier, cette association est à l'origine de la tenue du Grenelle de l'environnement.**
- **Générations Futures : habilitée depuis février 2013 à prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives nationales et reconnue d'intérêt générale, cette association mène des actions (enquêtes, colloques, actions en justice, campagne de sensibilisation, etc.) pour informer sur les risques de diverses pollutions (notamment les substances chimiques en général et les pesticides en particulier) et promouvoir des alternatives en vue d'en réduire les impacts négatifs pour la santé et l'environnement.**
- **Respire : spécialisée dans la lutte contre la pollution atmosphérique ainsi que la protection et la défense des victimes de cette pollution, ses principaux outils sont l'action juridique et l'analyse des études scientifiques relatives à la pollution de l'air.**
- **Robin des Toits : cette association a pour objet d'assister et de fédérer les personnes, les collectifs et les groupes qui partagent le même but : veiller à la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil.**
- **Réseau Environnement Santé (RES) : le RES regroupe des scientifiques, des professionnels de santé, des ONG et des associations de malades. Il agit pour une meilleure prise en compte des données scientifiques validées et pour la mise en œuvre du principe de précaution. Ouvrant dans le but de mettre les questions d'environnement et de santé au cœur des politiques publiques, le travail du RES a notamment permis l'interdiction du Bisphénol A dans les biberons pour toute l'Europe et dans les contenants alimentaires en France.**

² Une présentation de chacune de ces cinq ONG est disponible ci-dessus, pages 3 à 14.

- **Sea Shepherd** France : antenne française de Sea Shepherd Conservation Society, cette ONG à dimension internationale est à la tête d'une flotte de cinq navires. Elle est **spécialisée dans la défense de la biodiversité marine et les problèmes liés à l'absence d'une gouvernance internationale en haute mer depuis plus de 35 ans.**
- **CNIID, Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets : association spécialisée dans la problématique des déchets municipaux,** elle mène campagne en faveur d'une gestion écologique de ces derniers.

En outre, une vingtaine d'associations recouvrant l'ensemble des thèmes écologiques ont d'ores et déjà rejoint le Rassemblement : GoodPlanet, ADVOCNAR (association de défense contre les nuisances aériennes), Appel de la jeunesse, Non à la centrale, Cyber acteurs, Fondation cœur et artères (recherche et prévention nutrition et santé), Fondation Maud Fontenoy, Fondation Danielle Mitterrand, L'âge de faire, EHS action (électro hyper sensible), Laurence Anthony Earth Organization, Fairtrade Max Havelaar France, REFEDD, Sciences po environnement, Soli Cités (pour un développement durable), Ufcna, Vivagora.

Toutes considèrent que la question santé/environnement doit être traitée de façon plus centrale dans la résolution de la crise écologique.

Car si le Rassemblement pour la planète a été créé, c'est bien dans l'objectif de mettre la problématique santé/environnement à l'ordre du jour de la Conférence environnementale organisée par le Ministère de l'écologie. En effet, pour le Rassemblement, la crise écologique qui s'est développée à travers ces trois composantes : réchauffement climatique, épuisement des ressources naturelles et chute de la biodiversité, doit aujourd'hui être complétée par une quatrième, présentant les mêmes caractéristiques : la crise sanitaire.

La traduction la plus évidente aujourd'hui de celle-ci est l'épidémie mondiale de maladies chroniques que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qualifie de « principal challenge auquel doit faire face l'humanité en ce début de 21ème siècle».

Le Rassemblement pour la planète a été créé dans le but d'apporter sa contribution à la transition écologique, afin de construire l'espoir d'un monde meilleur non seulement pour la planète, mais aussi pour ses habitants.



Rassemblement pour la planète
22 rue Boulard
75014 Paris

Paris, le 15 juillet 2013

Monsieur le Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Rencontre ONG « Rassemblement pour la planète »

Monsieur le Ministre,

« Le Rassemblement pour la planète » est né de la volonté de cinq associations (Écologie Sans Frontière, Générations Futures, Réseau Environnement Santé (RES), Respire et Robin des Toits³), de créer une fédération d'ONG spécialisées qui considèrent que la question santé/environnement doit être traitée de façon plus centrale dans la résolution de la crise écologique. Depuis sa création à l'occasion de la première Conférence environnementale de 2012, une vingtaine d'associations couvrant l'ensemble des thèmes écologiques ont ainsi rejoint le Rassemblement, toutes reconnues nationalement dans leurs secteurs (prenons pour exemple le CNIID pour les déchets ou encore Sea Sheperd pour la biodiversité marine).

Lors de notre participation à la Conférence environnementale en 2012, nous avons présenté, par la voie d'Écologie Sans Frontière (E.S.F.), plusieurs propositions fortes pour répondre aux enjeux environnementaux actuels. Nous participons en outre au Conseil national de la transition écologique, toujours par le biais d'E.S.F.

³ Dont vous trouverez une présentation en annexe de ce courrier

Afin d'enrichir les débats, nous vous demandons **que notre Rassemblement puisse prendre part à la Conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013, en lieu et place d'Écologie Sans Frontière et en accord avec cette dernière.** A noter que plusieurs associations regroupées dans le Rassemblement sont titulaires de l'agrément environnement « simple » et du « super agrément » permettant de participer aux instances consultatives nationales (notamment Génération futures, Écologie Sans Frontière et le CNID).

Par ailleurs, si nous saluons le choix du gouvernement relatif aux nouveaux thèmes de la future Conférence environnementale prévue en septembre 2013, notre organisation s'inquiète de l'absence visible du thème Santé/environnement. Bien que nous comprenions la nécessité d'aborder annuellement de nouveaux sujets, il nous paraît essentiel que ce thème soit abordé de nouveau. Cette opinion est partagée par 52% des français interrogés sur ce sujet⁴ (ce thème devant l'énergie à 24% et la biodiversité 9%, la fiscalité 8% ou encore la gouvernance 7%). Cette problématique doit donc être présente de manière transversale à chacune des tables rondes de la prochaine Conférence. Comment aborder, par exemple, la question de l'eau sans se préoccuper de la question de la définition actuelle de sa potabilité à la lumière des connaissances sur les perturbateurs endocriniens ?

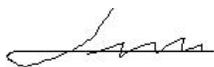
Devant l'épidémie mondiale de maladies chroniques qui touche nos sociétés, il va de soi qu'il s'agit d'un réel enjeu économique et social sur lequel s'appuyer pour soutenir la transition écologique que vous avez réaffirmé vouloir engager.

Alors que la prochaine Conférence environnementale approche à grands pas, le Rassemblement pour la planète souhaiterait donc rapidement vous rencontrer, afin de présenter son action, ses propositions, et d'échanger de manière plus générale à propos des débats qui auront lieu en septembre.

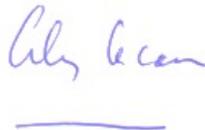
Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre plus haute considération.

⁴ <http://www.leparisien.fr/environnement/exclusif-environnement-72-des-francais-contre-l-exploitation-du-gaz-de-schiste-11-09-2012-2160092.php>

Nadine Lauverjat, présidente
du Rassemblement pour la
planète



Gilles Lacan, président
d'Ecologie Sans Frontière
(E.S.F.)



Maria Pelletier, présidente
de Générations Futures



André Cicoella, président du
Réseau Environnement
Santé (R.E.S.)



Sébastien Vray, président de
Respire



Etienne Cendrier, porte-
parole de Robin des toits





**CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE 2013
CONTRIBUTIONS DU RASSEMBLEMENT POUR LA PLANÈTE**

Face à la crise financière, sociale et écologique que connaît la France, il est devenu nécessaire d'inventer un modèle de sortie de crise par le haut. Or répondre à la crise écologique est la seule façon de retrouver un modèle construit pour le bien-être du plus grand nombre, non seulement pour le présent, mais aussi pour les générations futures. Cela permettra de créer de l'emploi, de renforcer le lien social, l'innovation, la culture, et in fine le bien-être et la paix.

Si des réponses commencent déjà à être apportées, la crise écologique qui s'est développée à travers trois composantes désormais bien connues (à savoir le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et la chute de la biodiversité), doit toutefois être complétée par une quatrième : la crise sanitaire.

Comme les trois autres crises écologiques, la crise sanitaire est la conséquence de l'activité humaine, car toutes ces maladies trouvent majoritairement leur cause dans l'environnement moderne. La traduction la plus évidente de celle-ci est l'épidémie mondiale de maladies chroniques que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qualifie de « principal challenge auquel doit faire face l'humanité en ce début de 21ème siècle».

Cette crise sanitaire impacte l'ensemble de l'économie et du champ social. En priorité, elle met en péril les systèmes de santé et d'assurance maladie.

Répondre à la crise sanitaire, c'est une façon de répondre aux trois autres crises écologiques en même temps qu'à la crise sociale, en évitant que la réponse à l'une d'elle se fasse en aggravant les autres. On ne peut pas répondre par exemple à la crise énergétique en augmentant la pollution intérieure et extérieure, en pénalisant les plus démunis, soumis à la double peine d'être à la fois pauvres et les plus exposés aux problèmes de santé.

Prendre en compte la dimension Santé-Environnement, c'est aussi faire en sorte de mettre fin aux scandales sanitaires, qui, de l'amiante au Médiateur en passant par le bisphénol A, traduisent les carences de notre système de sécurité sanitaire, du point de vue protection de l'alerte et de l'expertise. Pour ces raisons, la question Santé-Environnement touche tout un chacun immédiatement et est la plus perceptible par le grand public. Elle contribue ainsi à la mobilisation des citoyens pour la transition écologique.

C'est pour cette raison que la problématique santé/environnement doit être abordée de manière transversale dans les différentes tables rondes mises en place dans le cadre de la Conférence environnementale de 2013.

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE 2013 TABLE RONDE N° 3 : Politique de l'eau</p> |
|---|

Les océans, les fleuves et les rivières contiennent des millions de tonnes de polluants provenant des rejets chimiques de nos industries, de notre agriculture et de nos activités quotidiennes. Cette pollution est tellement généralisée qu'il est difficile d'y échapper. Ce sont ainsi 93% des cours d'eau et 70% des nappes phréatiques qui contiennent des résidus de pesticides dans notre pays. Moins connus, les composés perfluorés sont aussi présents de manière ubiquitaire dans les cours d'eau européen. Ainsi le PFOA est retrouvé dans 97% des rivières du continent ! Des médicaments sont aussi très fréquemment retrouvés dans nos eaux, comme la carbamazépine présente dans 95% des cours d'eau européens. La liste ne s'arrête pas là et il faudrait y ajouter des solvants, nitrates, phosphates, détergents, plastifiants, produits cosmétiques, PCB et bien d'autres encore.

Cette pollution généralisée a bien sûr un impact sur les écosystèmes et la biodiversité. Ainsi la présence de nombreux perturbateurs endocriniens parmi ces polluants explique la féminisation des mâles dans certaines espèces de poissons ou de batraciens. Des effets sur le système immunitaire de certaines espèces aquatiques se font également sentir et impactent la biodiversité. Les nitrates conduisent à l'eutrophisation de certaines eaux, qui impacte durement de nombreux organismes aquatiques.

Mais les conséquences de ces pollutions ne s'arrêtent pas là et les humains sont eux aussi directement exposés à ces polluants présents dans les ressources en eau à partir desquelles nous fabriquons notre eau de consommation. Nos stations d'épuration sont en effet incapables de rabattre la totalité de ces polluants- loin s'en faut- et nous les retrouvons donc très fréquemment...dans l'eau de nos robinets. La réglementation fixant des valeurs de toxicité ne prenant pas en compte les effets à faible dose des perturbateurs endocriniens, c'est ensuite très légalement que l'on nous distribue de l'eau contenant un cocktail de ces substances perturbant notre système hormonal et que nous buvons toute l'année. Ces doses viennent s'ajouter aux perturbateurs endocriniens présents dans l'alimentation, dans l'air intérieur et extérieur. Les pollutions de l'eau sont donc au cœur des problématiques de santé environnementale dont la prise en compte est une priorité pour pouvoir espérer juguler les épidémies de maladies chroniques qui frappent si durement les pays industrialisés. La prévention des pollutions aquatiques par une modification des pratiques agricoles, industrielles, pharmaceutiques doit donc constituer une priorité sanitaire pour le pays.

Au-delà de la protection de la biodiversité et de la santé publique, la prévention de la pollution des eaux est également un enjeu majeur pour l'équilibre des finances publiques. Tout d'abord parce que la régression des épidémies de maladies chroniques permettrait de réaliser des milliards d'économie. Rappelons-nous ainsi que les frais de soin annuels pour traiter un cancer sont de l'ordre de 10 000 Euros ...et que le cancer frappe 1000 nouvelles personnes chaque jour ! La prévention des pollutions aquatiques est également une priorité car le coût de la dépollution est totalement prohibitif. Les surcoûts et pertes financiers annuels attribués aux pollutions agricoles diffuses sont ainsi déjà estimés à plus d'un milliard d'euros. Mais le traitement des eaux de surface et côtières pour se débarrasser de ces polluants agricoles coûterait plus de 50 milliards et la restauration des eaux souterraines plus de 500 milliards ! Ces coûts totalement vertigineux

nous montrent que la seule solution économiquement viable est bien du côté de la prévention de ces pollutions.

C'est donc un grand plan de prévention de la pollution des eaux que la conférence environnementale doit faire émerger, rompant ainsi avec le laxisme passé qui consiste à traîner les pieds pour appliquer les préconisations de la Directive Cadre sur l'eau, quitte à se voir régulièrement condamner par la cour de Justice de l'Union européenne.

Propositions de Génération futures / Rassemblement pour la Planète pour la conférence environnementale sur le thème de l'eau :

1 : Redéfinir la notion de qualité de l'eau à la lumière du changement de paradigme des perturbateurs endocriniens. L'objectif doit être affirmé de 0 PE dans les eaux tant brutes qu'à destination de la consommation humaine.

2 : A la lumière de l'objectif n°1 : obtenir l'abrogation de l'Instruction DGS/EA4 no 2010-424 du 9 décembre 2010 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, afin de ne pas tolérer plus de 20% des Valeurs Maximales de toxicité dans les eaux distribuées dans un premier temps puis pas plus que la limite de qualité dans un deuxième temps.

3 : Application stricte du principe pollueur-payeur en créant une redevance forte pour les producteurs de risque.

4 : Définition et application immédiate des plans d'actions prévus dans les zones d'alimentation des captages Grenelle.

5 : Définir la protection des eaux par l'agriculture biologique et/ou des MAE adaptées comme une priorité dans la future Loi d'Orientation Agricole

| |
|---|
| CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE 2013 TABLE RONDE N° 4 : Biodiversité marine, mer et océans |
|---|

« Si les océans meurent, nous mourrons ».

Propositions de Sea Shepherd pour le Rassemblement pour la Planète.

Agir contre sur la surpêche et la pêche illégale avec des mesures à la hauteur de l'enjeu

La pêche illégale représente **21 milliards de dollars** par an et la surpêche est la **première menace** qui pèse sur les océans. La pêche industrielle en grande partie financée par l'Europe et la pêche illégale sont de véritables fléaux qui mettent en péril l'avenir des océans – et de fait, celui de l'humanité (plus de 40% de la pêche en Méditerranée est illégale !) 80% des pêcheries sont exploitées au maximum, en cours d'effondrement ou déjà effondrées (FAO). En sont victimes : les écosystèmes marins mais aussi les pêcheurs artisanaux qui représentent 98% des pêcheurs dans le monde. 66 000 emplois de pêcheurs ont été perdus en Europe sur les dix dernières années, et 8000 disparaissent chaque année. Parallèlement, la pêche illégale génère un chiffre d'affaire évalué au niveau mondial à 10 milliards d'euros.

- **Initiatives françaises pour sauver la Méditerranée :**

- **Reconversion pour les pêcheurs et réorientation des subventions européennes.**
- **Moratoire complet sur la pêche industrielle** en Méditerranée pour une période de 20 ans afin de laisser aux populations le temps de se régénérer.
- **Interdiction effective des bateaux à senne tournante et chaluts de fond.**
- **Démantèlement des fermes d'élevage de thons** implantées sans autorisation et gel des permis pour enrayer leur expansion.
- **Création d'une Police des Mers par reconversion d'anciens pêcheurs**

Argumentaire : En Méditerranée, il règne une scandaleuse impunité en matière de pêche illégale, Il est urgent de mettre en place de véritables patrouilles anti braconnage, chargées de repérer et d'appréhender les bateaux pêchant illégalement (pêche hors saison, au sein de zones marines protégées, techniques de pêche illégales, ciblage d'espèces protégées, d'individus juvéniles, falsification de quotas, transbordement en mer, pavillons de complaisance ect...). D'anciens pêcheurs, évincés par la pêche industrielle et la pêche pirate pourraient ainsi être fonctionnarisés en tant que « gardiens des ressources marines ». Ils connaissent la mer, les lieux de pêche et sont les premières victimes humaines de la pêche industrielle et/ou illégale.

- **Traquer les filets dérivants :**

Argumentaire : Alors que les filets dérivants sont interdits par l'ONU depuis 1992 et par l'UE depuis 2002, leur utilisation illégale reste la principale cause de mortalité de milliers de mammifères marins. Les pêcheurs utilisant les « rideaux de la mort » ont pourtant reçu des subventions pour financer leur reconversion vers des techniques moins aveuglément

destructrices. Il est nécessaire d'identifier les contrevenants et de leur réclamer le remboursement des sommes perçues à cet effet.

- **Reconversion des pêcheurs en guides touristiques et ou fonctionnaires de surveillance :**

Argumentaire : Les nombreux mammifères marins de Méditerranée représentent un potentiel de « Whale Watching » considérable et largement sous exploité. La reconversion et la création de postes de guides marins peut être financée grâce à une réorientation des subventions européennes qui subventionnent aujourd'hui des pêcheries destructrices et non responsables.

- **Initiatives françaises pour sauver les océans :**

1/ Campagnes Nationales de Récupération des pêcheries fantômes

Argumentaire : il s'agit d'engins de pêches, de casiers, de filets ou de palangres perdus ou abandonnés en mer par les pêcheurs. Pendant de nombreuses années ils continuent de tuer par milliers poissons, tortues, oiseaux et mammifères marins. On estime qu'à certains endroits, la pêche fantôme surpasse la pêche active et affecte de façon considérable la vie marine et représente un scandale éthique et écologique.

2/ Instituer en France et en Union Européenne l'équivalent américain du Lacey Act appliqué aux espèces marines afin d'enrayer efficacement la pêche illégale et hors quota.

Argumentaire : Le Lacey Act interdit l'import, l'export, le transport, la vente, la réception, l'acquisition ou l'achat à l'intérieur et à l'extérieur de l'Etat de toute espèce obtenue en contradiction avec les lois de protection de l'environnement.

3/ Établir une liste noire publique des navires pêchant illégalement et leur interdire l'accès et le débarquement dans les ports français.

4/ Mise en place de sanctions financières à l'égard des flottes illégales suffisamment sévères pour être réellement dissuasives et efficaces.

5/ Mettre en place de toute urgence une loi de protection des requins.

Argumentaire : Ces grands prédateurs sont aujourd'hui massivement décimés sans aucun contrôle, ni aucun quota et ont diminué de près de 90%. La France est le deuxième pays européen qui pêche le plus de requins et le seul pays à encore cibler intentionnellement le requin taupe, pourtant en danger critique d'extinction (Flotte basée sur l'Ile d'Yeu).

- **Les casques verts / police des mers :** Création d'une force d'interposition écologique internationale.

Argumentaire La préservation des océans est un enjeu de civilisation fondamental. Les moyens qui devraient être mis en œuvre pour la protéger dépassent largement les capacités des gouvernements nationaux. Certes, il existe des cadres juridiques pour protéger les espèces menacées d'extinction, mais personne ne se rend sur le terrain pour les faire appliquer. Dans les

eaux internationales, la surpêche continue de faire des ravages en toute impunité. Tout comme la haute mer, la défense des zones économiques exclusives fragiles nécessite une réponse globale, capable de transcender les égoïsmes nationaux. Seules et avec des moyens limités, les associations internationales occupent le terrain, palliant souvent la faiblesse des États qui devraient pourtant jouer un rôle fondamental. Dans les faits, certaines d'ONG remplacent désormais des institutions tétanisées.

En haute mer, la protection des océans demande des moyens particulièrement importants. Le but de cette proposition est de faire entrer l'écologie au Conseil de sécurité de l'ONU et d'utiliser la protection de l'environnement comme un vecteur de paix. Pour atteindre cet objectif, une force internationale qui se serait appuyée à la fois sur les initiatives locales de la société civile et sur les moyens matériels des nations membres de l'ONU.

Qui en seront les acteurs ? Des militaires, des fonctionnaires, des civils issus des associations ou du service civil, etc. Il n'y aura pas un profil particulier, car l'esprit que ces hommes et ces femmes défendront proviendra d'un concept partagé. Projetable en tous lieux, ils seront sur zone pour protéger le droit environnemental et anticiper les crises sous mandat onusien de casques verts.

La France pourrait porter ce projet à l'instar de Jacques-Yves Cousteau à Rio en 1992

- **Donner un coup de jeune à l'engagement citoyen pour les océans :**

Argumentaire : **il est nécessaire d'impliquer** dans la gestion de la problématique des océans une force vive qui en est complètement déconnectée mais à qui cela permettrait d'ouvrir un nouvel horizon au sens propre comme au sens figuré : **les jeunes** et notamment les jeunes dont le milieu social ou la situation géographique font qu'ils ne se sentent pas spontanément concernés mais dont l'intérêt pour ces questions représenterait une énorme valeur ajoutée. Des programmes de découverte et de conscientisation doivent être mis en place afin que s'opère une vraie « rencontre avec la mer », préalable indispensable à la volonté des jeunes d'agir pour la défendre.

| |
|--|
| CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE 2013 TABLE RONDE N° 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable |
|--|

Le développement durable⁵

La première définition du développement durable (ou développement soutenable) a été donnée par le **rapport Brundtland**, en 1987 : « Un développement qui s'efforce de répondre aux besoins des générations présentes, à commencer par les plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

En 1992, le **principe I de la déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement** affirme que : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». La santé apparaît à ce titre à la fois comme un objectif et un préalable au développement durable.

En 1994, la Charte d'Aalborg ou Charte des villes européennes pour la durabilité indique dans sa déclaration commune : « *l'environnement durable suppose le maintien de la biodiversité, de la **santé publique** et de la qualité de l'air, de l'eau et du sol à des niveaux suffisants pour protéger durablement la **vie humaine**, la faune et la flore... Nous, villes, sommes conscientes que les substances toxiques et dangereuses sont de plus en plus présentes dans l'atmosphère, l'eau, le sol et les aliments, et qu'elles deviennent une menace de plus en plus grande pour **la santé publique** et les écosystèmes* ».

Les Agendas 21

L'Agenda 21 local est un outil de planification du développement durable. Ses principales fonctions sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement. Il a été adopté par les pays signataires de la **Déclaration de Rio** et se décline en quarante chapitres. Le chapitre 28 rappelle le rôle essentiel qui revient aux territoires et aux collectivités locales en matière de développement durable. **Le chapitre 6, consacré à la protection et à la promotion de la santé, rappelle que santé et développement sont étroitement liés et insiste sur l'intersectorialité et les programmes préventifs.**

En adoptant la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) en 2003, la France a décidé de favoriser la mise en place de 500 Agendas 21 locaux en 5 ans. La SNDD 2010-2013, adoptée en juillet 2010, double l'objectif avec le déploiement de 1 000 Agendas 21 d'ici 2013. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne de développement durable (SEDD) et s'articule autour de neuf défis stratégiques. Le défi 7 concerne la santé publique, la prévention et la gestion

⁵ D'après Corinne PRAZNOCZY « Les volets santé des Agendas 21, un levier pour les politiques locales de santé. *Une analyse des éléments de convergence du développement durable et la promotion de la santé* Juin 2011. ORS Île-de-France.

des risques, et porte une attention particulière à la qualité des milieux et aux inégalités sociales potentielles (tableau 1).

La Santé dans l'éducation à l'environnement et au développement durable

Le document préparatoire mentionne bien « les impacts sur la santé dans une perspective de développement durable », mais l'enjeu santé disparaît ensuite des propositions. La santé environnementale fait l'objet d'un plan national. Celui-ci était mentionné explicitement dans les **Leviers d'actions du défi 7 « Organisation de la mise en oeuvre du deuxième plan national environnement santé »**.

L'actuel PNSE2 se termine en 2013. La préparation du PNSE3 est en cours. Il est souhaitable d'effectuer un bilan de ce qui a été fait par rapport au PNSE2 et de prendre en considération la préparation du PNSE3 dans son volet Formation.

La formation en Santé Environnement a été identifiée comme un axe majeur du PNSE 1 et du PNSE2, mais le bilan de ces 2 plans aboutit à la même conclusion, à savoir une absence de mise en oeuvre.

Il est donc important d'analyser les raisons de cette situation. La proposition est de tenir une conférence avec les parties prenantes sur le sujet dans l'optique de la préparation du PNSE3

Tableau 1 - Les leviers d'actions de la Stratégie nationale du développement durable 2010-2013 (Source : Stratégie nationale du développement durable 2010-2013)

Leviers d'actions du défi 7 : Santé publique, prévention et gestion des risques

- Connaissance des impacts de l'environnement sur la santé ;
- **Organisation de la mise en oeuvre du deuxième plan national environnement santé ;**
- Restauration de la qualité de l'eau et préservation de son renouvellement ;
- Amélioration de la qualité des milieux ;
- Prévention des risques naturels et industriels ;
- Réduction des rejets des substances les plus préoccupantes ;
- **Incitations aux bons comportements individuels pour une bonne santé ;**
- **Amélioration de la documentation des liens entre inégalités socio-économiques et sanitaires ;**
- **inégalités territoriales et exposition aux risques, inégalités environnementales et sanitaires ;**
- Prise en compte des différences de comportements culturels.

Leviers d'actions intersectoriels

- Accès à une alimentation sûre et équilibrée, en développant une production agroalimentaire plus durable ;
- Croisement de l'éducation au développement durable avec d'autres éducations transversales, **comme l'éducation à la santé, à la nutrition et aux risques ;**
- Politiques de transports ;
- Encadrement de la publicité en matière d'allégations environnementales et de santé.



RASSEMBLEMENT POUR LA PLANÈTE

LETTRE AUX ADHERENTS :
LA RENTREE DU RASSEMBLEMENT POUR LA PLANETE

CONSEIL NATIONAL POUR LA TRANSITION ECOLOGIE : LA BIODIVERSITE ASSOCIATIVE EN DANGER

- L'activité du Rassemblement depuis un an

Après un an d'absence sur le devant de la scène suite à sa participation à la Conférence environnementale de 2012, le Rassemblement pour la Planète fait sa rentrée. Aussi, nous tenions à informer nos adhérents quant aux actualités du RPP.

Notre association est plus active que jamais depuis ces derniers mois :

- nous avons participé à la préparation de la Conférence environnementale des 20 et 21 septembre au sein du groupe ad hoc préalable à la mise en place du CNTE (Conseil National de la Transition Écologique);
- une nouvelle coordinatrice du Rassemblement a été nommée en juillet par le CA afin de se charger des aspects administratifs de la vie du RPP.

- L'éviction du Rassemblement du CNTE

C'est après des semaines de silence de la part du Ministère de l'environnement et une forte insistance du RPP que nous avons appris avec stupéfaction cette semaine notre éviction du Conseil et de la Conférence environnementale.

Le gouvernement, par un arrêté du 6 septembre, a en effet décidé d'exclure les organisations environnementales lanceuses d'alerte sans aucune explication et sans même les prévenir, alors que Générations Futures, Écologie Sans Frontière, Réseau Environnement Santé, Robin des toits, Respire et Sea Sheperd étaient représentées jusqu'à présent au CNDGGE sous l'étiquette « Écologie Sans Frontière ».

Ce gouvernement et le ministre P. Martin, dans un grand ridicule, ont décidé de remplacer le Rassemblement pour la planète, dont plusieurs ONG membres sont agréées nationalement et dont au moins une bénéficie du super-agrément, par une énième association membre de FNE, Surfrider, dont la grande action nationale est de ramasser des plastiques sur la plage !

Conséquence de tout cela, la moitié des ONG présentes dans ce CNTE sont liées à FNE, dont tout le monde sait qu'ils sont en cogestion du ministère, compte tenu de sur-financement de l'État, qui pose un problème d'éthique. Quels sont les contre-pouvoirs des interlocuteurs ? Après le départ de Greenpeace, déjà soupçonné de devenir un rassemblement de techniciens de l'environnement, le CNTE aura fini d'achever cette belle aventure qu'était le Grenelle de l'environnement.

Nous sommes donc profondément choqués par cette décision, tant sur le fond que sur la forme. Nous pensons en effet que l'éviction du CNTE d'associations indépendantes et expertes, lanceuses d'alerte très actives et spécialisées dans les questions de santé/environnement, va non seulement restreindre les points de vue de la société civile dans le débat sur l'environnement, mais va aussi restreindre le dialogue entre gouvernement et ONGs à un quasi tête à tête avec FNE. Quant à la forme : apprendre cette exclusion par hasard à quelques jours de la Conférence environnementale, que nous préparons depuis des semaines, ressemble à du mépris, pas moins.

Face à cette décision du gouvernement, le Rassemblement pour la planète tirera les conclusions qui s'imposent.

Aussi, vous trouverez ci-joint un communiqué de presse élaboré par le RPP. **Nous vous invitons à venir nous soutenir lors de la conférence de presse que nous donnerons mardi 17 septembre prochain au Rubis (165 Avenue du Maine), à 10H30.** Les membres du Rassemblement pour la Planète s'exprimeront tant sur le fond que sur la forme et lanceront plusieurs initiatives fortes à la hauteur des enjeux.

Pour ce qui souhaitent être présents mardi, nous vous invitons à vous manifester directement auprès de Sophie Bourges, coordinatrice du Rassemblement pour la planète (bourges.sophie@gmail.com / 06 58 35 00 84).

CRISE REQUIN

Le préfet encore condamné

C'est une décision passée inaperçue le 30 juillet dernier et qui a pourtant son importance. Le Tribunal administratif a décidé d'annuler l'arrêté préfectoral du 13 août 2012 qui autorisait la pêche des requins dans le périmètre de la Réserve marine. Un camouflet pour l'État et une victoire précieuse pour l'Association citoyenne de Saint-Pierre et Sea Shepherd France.

Deux semaines après l'attaque de la jeune Sarah en baie de Saint-Paul, la décision du tribunal administratif de Saint-Denis était passée complètement inaperçue le 30 juillet dernier. Mais elle vient d'être notifiée cette semaine aux deux associations qui l'avaient sollicitée. L'ACSP* et Sea Shepherd France ont en effet obtenu l'annulation d'un arrêté préfectoral en date du 13 août 2012 dont l'objectif était d'autoriser les pêches de requins dans la Réserve Marine.

Ces deux organisations avaient déjà obtenu sa suspension du juge des référés. Mais cette fois, la décision est définitive, à moins d'un recours devant le Conseil d'État. Le juge administratif annule en tout cas l'arrêté en question "en tant que le périmètre d'autorisation inclut les zones de protection renforcée et les zones de protection intégrale de la Réserve naturelle nationale marine de la Réunion". Une démarche, semble-t-il, contraire aux textes en vigueur.

OU ET COMMENT PÊCHER ?

Pour Sea Shepherd, le Tribunal administratif, par ce jugement, "rappelle au préfet qu'il n'est pas au-dessus des lois de la République". L'ONG parle d'"une grande victoire au sens où ce jugement clôt définitivement les affabulations et autres polémiques sur ce qui est possible ou non de faire dans la Réserve marine". Définitivement, le terme est peut-être présomptueux car le débat de la Réserve reviendra tôt ou tard. Mais cette décision judiciaire risque tout de même d'influencer les futures déci-

sions de l'État en matière de gestion du risque requin. Sans arrêté valide, il sera en effet compliqué pour le préfet d'autoriser par exemple une nouvelle pêche post-attaque. Si l'on excepte la dernière, toutes ou presque se sont en effet produites dans des zones de protection renforcée, à Boucan, à Saint-Gilles ou à Saint-Leu. L'État devra aussi revoir sa copie s'il souhaite à terme étendre le dispositif Cap Requin en dehors de son site expérimental actuel (baie de Saint-Paul).

Lamy Essemali, la présidente de Sea Shepherd France va même plus loin : "Pour l'avenir, ce jugement implique que toute forme d'élimination des requins par la pêche est strictement interdite dans les espaces de protection intégrale et renforcée de la Réserve Nationale Marine de la Réunion". Les conséquences de ce jugement feront certainement l'objet d'une nouvelle bataille d'experts.

Qui qu'il en soit, après le revers essuyé en référé, après les procédures initiées par Thierry Robert, c'est une nouvelle défaite judiciaire pour les services de l'État. La préfecture a d'ailleurs été condamnée à verser 1 500 euros à chacune des deux associations requérantes.

Et tout porte à croire, désormais, que d'autres poursuites vont être engagées dans les prochains jours et les prochaines semaines. Sea Shepherd France indique en effet (voir ci-contre) qu'elle pourrait porter bientôt le programme ciguatera 2 devant la justice. Elle en conteste notamment la légitimité scientifique.

Romain Latournerie

* Association citoyenne de Saint-Pierre.



Cet arrêté annulé par le Tribunal Administratif avait été l'une des premières décisions de Jean-Luc Marx, peu après son arrivée sur l'île (photo d'archives).

Lamy Essemali : "Nous sommes rassurés"

Comment accueillez-vous ce jugement du Tribunal administratif ?

Nous sommes rassurés parce que le juge a rappelé au préfet qu'il n'est pas au-dessus des lois et que la Réserve marine n'est pas une coquille vide. C'est une bonne chose de faite. On va voir maintenant pour le reste.

C'est-à-dire ?

On y pensait déjà avant ce jugement mais on va se pencher sérieusement avec nos avocats sur le programme ciguatera 2, sur la légitimité de cette pêche pseudo-scientifique. Personne n'est dupe. Nous allons examiner aussi le programme Cap Requin qui est une double hypocrisie. D'abord parce qu'on ne peut pas réguler une population qui n'a pas été estimée. Ensuite, parce qu'on nous le vend avec une étiquette dé-

veloppement durable. Or, on sait très bien que ces techniques expérimentales sont inefficaces à moins de pratiquer une extermination totale des requins. Sans compter bien sûr les prises accessoires.

Sea Shepherd n'a plus de cellule locale officielle. Vous continuez pourtant à peser dans les débats. C'est une autre satisfaction ?

La pression et les menaces ont rendu difficile l'existence d'une cellule officielle sur l'île. Mais les gens sur place sont toujours très motivés. D'autant que d'autres associations locales nous ont rejoint. L'essentiel, c'est qu'on continue à peser sur les débats et qu'on donne une dimension nationale et internationale à cette affaire.

Propos recueillis par Romain Latournerie

“ Pour l'avenir, ce jugement implique que toute forme d'élimination des requins par la pêche est strictement interdite dans les espaces de protection intégrale et renforcée de la Réserve Nationale Marine de la Réunion. ”



Un labrador dévoré par un requin sous les yeux de sa maîtresse à Saint-Paul

C'est une scène traumatisante à laquelle a assisté cette habitante de Saint-Paul hier en début d'après-midi, peu avant 14 heures. Promenant son chien le long de la baie de Saint-Paul, elle laisse ce labrador de 11 ans aller jouer dans l'océan comme à son habitude. Mais alors que le chien s'apprête à sortir de l'eau, l'animal d'une vingtaine de kilos est soudain happé par l'arrière, puis déchiqueté dans les remous en quelques secondes, jusqu'à disparaître totalement. Impuissante, sa maîtresse a assisté à la scène, ayant distingué dans l'eau un requin "de la taille d'un dauphin", a-t-elle indiqué aux gendarmes qui se trouvaient à proximité.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

L'attaque s'est en effet produite à hauteur des locaux de la compagnie de gendarmerie du Camp de l'Étang, sur une zone littorale interdite à la baignade. L'information a aussitôt été transmise au Cross, et viendra sans doute s'ajouter à la liste des observations de requins compilées dans le cadre du plan de prévention du risque requin actuellement en vigueur. Cette dernière attaque, qui s'est déroulée à quelques centaines de mètres de la plage où une adolescente avait été tuée par un squalo le 15 juillet dernier, vient rappeler aux usagers de la mer la nécessité impérieuse de respecter les interdictions de baignade et d'activités nautiques qui touchent actuellement l'intégralité du littoral de la Réunion, hormis les plages surveillées et les lagons.

S. G.

MAISON DE L'ENTREPRISE EST NOUVELLE ADRESSE

602, avenue Ile de France
97440 Saint-André

Du lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h15

0262 483 672
www.reunion.cci.fr

 CCI ÎLE DE LA RÉUNION

 MAISON DE L'ENTREPRISE

**POINT SUR LA PROCEDURE ENGAGEE DEVANT LE TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE PARIS**
Conférence de presse du 17 septembre 2013

Les associations Générations Futures et Ecologie Sans Frontière ont saisi le tribunal administratif de Paris d'une demande d'annulation de deux arrêtés pris il y a quelques jours par le ministre chargé de l'environnement :

- Un arrêté du 6 septembre 2013 fixant la liste des organismes représentés au sein du Conseil national de la transition écologique
- Un arrêté du même jour portant nomination des membres du Conseil national de la transition écologique

Les associations estiment que ces arrêtés sont contraires au décret n° 2013-753 du 16 août 2013 relatif au Conseil national de la transition écologique (CNTE). Ce décret prévoit que parmi les 50 membres du CNTE figurent 8 représentants d'associations ou fondations agrées pour la protection de l'environnement et « *habilités pour prendre part au débat sur l'environnement qui se déroule dans le cadre des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable* ». Or cette habilitation que les associations appellent également « super-agrément » n'a pas été délivrée à deux organismes nommés au CNTE par les arrêtés ministériels du 6 septembre 2013: la Fondation WWF-France et l'association les Amis de la Terre France.

Sans aucune hostilité vis-à-vis de ces organismes non habilités à siéger au CNTE, les associations Générations Futures et Ecologie Sans Frontière entendent dénoncer :

- un système de « super-agrément »⁶ qui entrave la participation du public aux décisions prises en matière d'environnement – à tel point que le ministre est lui-même obligé de s'en affranchir pour nommer les associations de son choix ;
- la mainmise de la Fédération FNE sur les instances nationales de débat en matière d'environnement puisqu'outre FNE en tant que telle, sont également nommées au CNTE les associations fédérées Humanité et Biodiversité, Surfrider et LPO, soit quatre associations FNE sur huit membres (deux autres étant illégaux...) ;
- leur éviction sans préavis du CNTE alors qu'elles siégeaient au CNDDGE (Générations Futures sous l'étiquette d'Ecologie Sans Frontière) et que Générations Futures bénéficie pour sa part du super-agrément ;
- la disparition au sein du CNTE de la seule association experte sur la thématique environnement et santé, à savoir Générations Futures.

Représentées en justice par notre avocat Maître Narito Harada, nous demandons l'annulation immédiate de ces arrêtés portant nomination au CNTE et l'adoption de nouveaux arrêtés qui reflètent l'expertise et la diversité des associations françaises de protection de l'environnement.

⁶ Devant le Conseil d'Etat, les associations ont par ailleurs attaqué le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 créant ce « super-agrément ». L'affaire est toujours en cours.

JORF n°0211 du 11 septembre 2013 page 15295 texte n° 60

ARRETE

Arrêté du 6 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil national de la transition écologique

NOR: DEVD1322671A

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 6 septembre 2013, sont nommés membres du Conseil national de la transition écologique :

I. — Au sein du collège d'élus représentant les collectivités territoriales Au titre de représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France (AdCF)

Titulaires : M. Patrice Yung, président de la communauté d'agglomération Seine-Eure, Mme Corinne Casanova, vice-présidente de la communauté d'agglomération du lac du Bourget. Suppléants : M. Jean Revereault, président de la communauté de communes Charente-Boème-Charraud, Mme Anne Blanc, présidente de la communauté de communes du Naucellois.

II. — Au sein du collège représentant les organisations syndicales interprofessionnelles de salariés représentatives au plan national

Au titre de la Confédération générale du travail (CGT)

Titulaires : Mme Fabienne Cru-Montblanc, M. Dominique Launay. Suppléants : M. Daniel Geneste, Mme Marie-Claire Cailletaud.

Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Titulaires : M. Patrick Pierron, M. Dominique Olivier. Suppléantes : Mme Sophie Gaudeul, Mme Valérie Delplace.

Au titre de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO)

Titulaires : M. Pascal Pavageau, M. Jean Hedou. Suppléants : M. Yves Giquel, M. Eric Keller.

Au titre de la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC)

Titulaire : M. Georges Louis. Suppléant : M. Alexandre Grillat.

Au titre de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Titulaire : M. Denis Lavat. Suppléant : M. Patrice Le Roue.

III. — Au sein du collège représentant les organisations d'employeurs Au titre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaires : M. Jean-Pierre Clamadieu, M. Michel Guilbaud, M. Philippe Darmayan. Suppléants : M. Robert Durdilly, Mme Laurence Rouger-de Grivel, M. Vincent Mages.

Au titre de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

Titulaires : M. Guillaume de Bodard, M. Jean-François Carbonne. Suppléants : M. Jean-Philippe Carpentier, M. Jean-Bernard Bonduelle. IV. — Au sein du collège représentant les associations de protection de l'environnement et des fondations ou organismes reconnus d'utilité publique exerçant, à titre principal, des activités de protection de l'environnement agréées et habilitées, en application de l'article L. 141-3, pour prendre part au débat sur l'environnement qui se déroule dans le cadre des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable

Au titre de France Nature Environnement (FNE)

Titulaire : M. Bruno Genty. Suppléant : M. Jean-Claude Béveillard.

Au titre de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme (FNH)

Titulaire : Mme Cécile Ostria. Suppléante : Mme Marion Cohen.

Au titre de la Ligue de protection des oiseaux (LPO)

Titulaire : M. Allain Bougrain Dubourg. Suppléant : M. Michel Metais.

Au titre des Amis de la Terre - France

Titulaire : Mme Martine Laplante. Suppléant : M. Claude Bascompte.

Au titre de Humanité et Biodiversité

Titulaire : M. Christophe Aubel. Suppléant : M. Emmanuel Delannoy.

Au titre du Réseau Action Climat (RAC) - France

Titulaire : M. Pierre Perbos. Suppléante : Mme Morgane Créach.

Au titre de la Fondation WWF - France

Titulaire : M. Philippe Germa. Suppléant : M. Christophe Roturier.

Au titre de Surfrider Foundation Europe

Titulaire : M. Jacques Beall. Suppléante : Mme Antidia Citores.

V. — En tant que membres représentant les associations de défense des consommateurs agréées au plan national en application de [l'article L. 411-1 du code de la consommation](#)

Au titre de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Titulaire : M. François Carlier. Suppléante : Mme Dorothee Quickert-Menzel.

Au titre de l'Union fédérale des consommateurs-Que choisir (UFC-Que choisir)

Titulaire : M. Alain Bazot. Suppléant : M. Nicolas Mouchnino. VI. — En tant que membres représentant les associations représentant le mouvement familial et siégeant au Haut Conseil de la famille

Au titre de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)

Titulaire : Mme Dominique Allaume-Bobe. Suppléante : Mme Françoise Bas.

VII. — En tant que membres représentant les associations de chasseurs Au titre de la Fédération nationale des chasseurs (FNC)

Titulaire : M. Bernard Baudin. Suppléant : M. Alain Durand.

VIII. — En tant que membres représentant les associations de pêcheurs de loisirs Au titre de la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF)

Titulaire : M. Claude Roustan. Suppléant : M. Bernard Breton.